



---

# communiqué

---

Date Le 18 juillet 1989

Pour publication

ÉTUDE DES NATIONS UNIES SUR L'IMPORTANCE DES  
TRAITÉS, ACCORDS ET AUTRES ARRANGEMENTS  
CONSTRUCTIFS CONCLUS ENTRE LES POPULATIONS  
AUTOCHTONES ET LES ÉTATS:  
VISITE DU RAPPORTEUR SPÉCIAL

M. Miguel Alfonso Martinez, Rapporteur spécial nommé à la suite d'une résolution de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies, se trouve actuellement au Canada pour la conduite d'une étude "sur l'importance des traités, accords et autres arrangements constructifs pour la promotion et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones", durant laquelle seront examinés les accords intervenus avec les populations autochtones dans diverses parties du monde.

La résolution donnant effet à cette étude est l'une des 85 résolutions adoptées sur diverses questions par la Commission des droits de l'homme à sa dernière session à Genève en mars 1989. Aux Nations Unies, le Canada s'est déclaré en faveur de cette étude et s'est joint aux autres membres qui ont adopté cette résolution par consensus. Le Canada a appuyé l'élargissement du mandat établi pour cette étude afin que celle-ci puisse englober davantage de populations autochtones réparties de par le monde. Le mandat fixé à l'origine n'aurait en effet permis d'étudier que les populations autochtones avec lesquelles il existe des traités. Autrement dit, la plupart des populations (y compris certaines de nos populations au Canada), avec lesquelles aucun traité n'a été conclu, auraient été exclues.

.../2